

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté d'interdiction de stationnement sur 2 places de parking
Rue Jean Cabasson

N° 107/2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

ARRETE :

Article 1 : Pour l'organisation de la fête locale de la St Claude, il sera interdit de stationner sur les 2 places de parking situé devant le cabinet infirmier rue Jean Cabasson du 20/06/2023 au 04/07/2023.

Article 2 : Des barrières de signalisation seront mises en place par le service technique.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Bargemon, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 15/06/2023

Affiché en Mairie le 16 /06/2023

Gérald PIERRUGUES
Le Maire,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 16 / 06 /2023